



# Dilemme décisionnelle autour de la prise en charge d'un patient

Par **trez**, le **14/01/2016** à **18:35**

Alors je vous expose la situation:

Mr Charles est un homme de 74 ans il a été hospitalisé pour une décompensation respiratoire aigue liée à une broncho pneumopathie chronique obstructive (maladie irréversible). Quand il est arrivé aux urgences, il a été intubé et mis sous ventilation mécanique. Puis il a été sédaté, mais il reste encore réactifs lors des soins (il ouvre les yeux quand il est stimulé) ce que l'on nomme un coma calme.

Le médecin responsable de sa prise en charge a informé la famille du stade critique de Mr Charles et précise que l'évolution négative sera majoré par d'autre facteur de comorbidité. Le médecin a demandé à la famille si des directives anticipées avait été mis en place (sans aucune réponse de la famille). La personne de confiance n'a pas été désigné par la famille. La fille de mr Charles aimerait ne plus voir son père souffrir. L'épouse de Mr Charles veut au contraire tout tenté pour le sauver.

L'équipe médicale est mis à mal par des demandes contradictoires de la fille et de l'épouse de Mr Charles.

La question éthique qui (à mon avis) se pose est: à qui la responsabilité décisionnelle concernant la prise en charge de Mr Charles peut être imputé? ( pour moi c'est le médecin, pourquoi parce qu'il a deux avis contradictoires et le plus apte à prendre une décision).

voilà je voulais avoir vos avis,vos points de vue ou des pistes ainsi que des apports en terme de législation ..

cordialement vôtre..